

Par SDÉ, courriel et poste

Le 18 décembre 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux normes de fiabilité BAL-004-0, BAL-006-2, BAL-002-2(i), BAL-005-1, FAC-001-3, COM-001-3 et FAC-003-4
Votre dossier : R-4068-2018 / Notre référence : R056654 J0T

Chère consœur,

Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (le « Coordonnateur ») fait suite à la décision D-2018-179 (la « Décision ») et dépose la norme BAL-006-2 de même que son Annexe Québec dans leurs versions française et anglaise modifiées, afin d'y indiquer la suspension de l'application des exigences 1, 2, 4 et 5 de la norme BAL-006-2, ainsi que la date d'entrée en vigueur de cette suspension, le tout conformément aux ordonnances de la Décision. Celle-ci est déposée dans le cadre du présent dossier comme pièce HQCF-1, document 2.

Veillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

(S) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC